



**HSBC Continental Europe**

Société anonyme au capital de 1 062 332 775 euros  
Siège social : 38, avenue Kléber, 75116 Paris, France  
775 670 284 RCS Paris  
LEI : FOHUI1NY1AZMJMD8LP67  
(l' « Emetteur »)

**DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PORTEURS DES OBLIGATIONS TENUE LE  
25 OCTOBRE 2023**

et

**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EMETTEUR DE PASSER OUTRE LA  
CARENCE DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Les porteurs des Obligations (ISIN : FR0014005800) (les « **Porteurs** ») émises par l'Emetteur se sont réunis en assemblée générale le 25 octobre 2023 au siège social de l'Emetteur situé 38, avenue Kléber, 75116 Paris, France (l'« **Assemblée Générale** ») sur convocation du conseil d'administration de l'Emetteur (le « **Conseil d'Administration** »).

L'ordre du jour et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale figurent dans l'avis de convocation publié sur Euroclear France et sur le site de l'Emetteur (<https://www.about.hsbc.fr/investor-relations/debt-issuance>).

L'Assemblée Générale a été dûment convoquée, la feuille de présence, ayant été certifiée exacte par les membres du bureau de l'Assemblée Générale, et n'a pu valablement délibérer en l'absence de vote de Porteur.

Le Conseil d'Administration de l'Emetteur en date du 26 octobre 2023 a décidé, conformément à l'Article L.228-73 du Code de commerce, de passer outre cette carence. Cette décision de passer outre prend effet à l'égard des Porteurs à compter de la date de publication de la présente notice (i.e. 3 novembre 2023) pour le délai d'exercice du droit d'opposition d'une durée de 30 jours.